



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 mai 2025

Présents

Rémi FOUCHAULT (président)
Stéphane GROBÉTY (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Laurent CATTIN
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Maxime DETHURENS
Marie DUCRET GAUTHEY
Catherine LCHAT

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Thierry ARN (adjoint)
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)

Secrétaires

Nadia DUPRAZ (procès-verbal)
Catherine KOUMROUYAN

Excusé

Laurent ZIMMERMANN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025
2. Rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2024
3. Délibération relative à l'approbation des comptes communaux de l'exercice 2024
4. Communications de l'exécutif
5. Divers
6. Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers-ères pour leur présence et excuse Laurent Zimmermann, absent.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2024

Sur invitation du président, le maire procède à la lecture d'une synthèse de son rapport administratif et financier pour 2024.



Rémi Fouchault remercie vivement Hubert Dethurens pour le dernier rapport de sa législature.

3. Délibération relative à l'approbation des comptes communaux de l'exercice 2024

Le président lit le rapport de l'organe de révision qui recommande l'approbation des comptes et, en l'absence de questions ou de commentaires, passe au vote de la délibération.

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.*
- 2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de 2'644'220.87 F aux charges et de 2'960'448.53 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 316'227.66 F. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 753'741.25 F et résultat extraordinaire de - 437'513.59 F.*
- 3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de 1'075'403.34 F aux dépenses et de 0.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 1'075'403.34 F.*
- 4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de 24'144'253.71 F.*
- 5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de 33'677.84 F, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
- 6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*



La délibération est approuvée par 9 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

4. Communications de l'exécutif

- ❖ *Travaux route de Forestal* : Hubert Dethurens avise que les travaux qui étaient prévus au début du mois sont reportés au 19-20 mai 2025. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une rénovation, mais d'une réparation minimale visant à sécuriser le trafic. Cependant, il s'inquiète que cette route soit de plus en plus utilisée et recommande au conseil de rester attentif à l'évolution du trafic.
- ❖ *Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP)* : Jean-Pierre Gantner relate que pour appliquer cette loi, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, une convention a été signée entre l'Hospice général et les 7 communes de la Champagne, afin de créer un poste à 30% de travailleur social, dédié au suivi des personnes de la Champagne, par l'intermédiaire du CAS de Bernex. Le financement de ce poste (F 36'000) sera réparti entre les communes partenaires au prorata de sa population.
- ❖ *Démission compagnie sapeurs-pompiers* : Thierry Arn avise qu'il a déjà donné sa démission de son poste de commandant pour le 1^{er} juillet 2027. Il explique que son successeur, Téo Spahr, devra encore suivre des formations de sous-officier et officier, c'est pourquoi il est nécessaire d'anticiper.

5. Divers

- ❖ *Coffrets Swisscom* : Catherine Lachat demande pourquoi seulement une partie des coffrets devant la bibliothèque a été enlevée. Hubert Dethurens lui répond que l'entreprise mandatée par Swisscom a rencontré une difficulté électrique. Cette question sera reprise lors d'un rendez-vous avec Swisscom qui s'était engagé à ôter tous les coffrets.
- ❖ *Premiers secours* : Maxime Dethurens demande si les employés communaux ont été formés aux premiers secours. Nadia Dupraz répond qu'ils ont effectivement suivi en début 2024 une formation certifiée, valable 2 ans. Thierry Arn précise que cette formation n'est pas obligatoire.
- ❖ *Honneurs au maire sortant* : afin d'honorer les nombreuses années que notre maire a consacré à la commune, Rémi Fouchault lui adresse ces quelques mots :

« Mesdames et Messieurs que vous soyez élus, collaborateurs/trices, Chères habitantes et chers habitants de Laconnex,

Aujourd'hui est un moment où l'on tourne une page de l'histoire communale.



Aujourd'hui c'est le dernier conseil communal pour Hubert.

Hubert, c'est 34 années d'engagement au service de Laconnex. 4 ans comme conseiller municipal (de 1991 à 1995), 8 ans comme adjoint au maire (de 1995 et 2003), et – tenez-vous bien – 22 ans comme maire (de 2003 à 2025). Autant dire qu'on ne compte plus les séances, les dossiers, les réunions, et sûrement les quelques nuits blanches...

Hubert, tu as mené notre commune avec énergie, conviction, et – il faut bien le dire – un certain goût pour faire entendre ta voix ! Tu ne laissais pas les choses traîner, et quand une décision tombait, elle était assumée, parfois tonitruante, parfois bruyante... mais toujours portée par une réflexion avec un vrai souci du bien commun, du bien pour la commune et ses habitants. Ton pragmatisme n'a jamais été tiède, et c'est aussi ce qui faisait ta force. Tout le monde connaît ton expression favorite : « On déconne... »

Tu as défendu l'identité de Laconnex avec ténacité, modernisé ses infrastructures sans jamais céder aux sirènes de l'uniformisation, ni aux dépenses inutiles. Sous ton règne, il y a eu un bon nombre de réalisation et d'inauguration, par exemple :

<i>2004 le centre sportif</i>	<i>2005 la déchetterie</i>
<i>2006 la place de jeux (mairie)</i>	<i>2013 la centrale photovoltaïque</i>
<i>2014 le bâtiment de la Vy-Neuve</i>	<i>2019 la rénovation de la Mairie</i>

Et puis il y avait ton œil attentif sur les finances. On ne va pas se mentir, tu n'étais pas réputé pour ton goût du superflu ! Mais tu étais surtout fier – et à juste titre – d'avoir réussi à faire baisser le centime additionnel. Une baisse historique dont tu n'as jamais manqué de rappeler la trace, chiffres à l'appui ! Et n'oublions pas de rappeler ta forte contribution pour qu'en 2015, on voit le jour officiel du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), une belle réussite, faire payer la construction du séparatif par d'autres !

En parallèle, tu as continué à faire vivre avec passion le domaine familial : cultures, vignes, et une cave modernisée que tu as su développer avec la même rigueur que celle appliquée à ton budget communal. Une passion que tu as su transmettre à tes enfants, assurant ainsi la continuité de cet héritage.

Alors aujourd'hui, au nom du Conseil municipal et de toute la population, je te remercie. Pour ton engagement, ta voix forte, ton sens du devoir... et tes légendaires économies. Que nous soyons conseillers administratifs, municipaux, collaborateurs, citoyennes, citoyens du village ou simples visiteurs, nul ne pourra t'oublier. Car à chaque entrée dans le village, deux éléments culturels nous ramènent à toi : la sculpture de Torres et la fresque récente sur le mur du stand de tir.

Après plusieurs années en tant que président du Conseil municipal, j'ai l'honneur de rejoindre à mon tour le Conseil administratif. Avec Jean-Pierre et Thierry nous aurons, nous aussi, à cœur de prendre soins du village. Mais succéder à toi, Hubert, ne sera pas une tâche aisée : ton expérience, ta constance et ta connaissance fine des dossiers ont marqué la fonction. Pour ma part, c'est donc avec humilité et détermination que je m'engage dans cette nouvelle responsabilité.



*Encore merci et bonne route Hubert, et surtout, reste dans les parages.
On aura certainement encore besoin de tes conseils ... !!! »*

A l'issue de ce discours, toute l'assemblée applaudit chaleureusement. Hubert Dethurens, très touché, remercie vivement le président qui lui remet une très belle montre, aux couleurs de Laconnex, en reconnaissance de ses nombreuses années au service de la commune.

Les conseillers sortants reçoivent également un petit cadeau de départ.

8. Questions du public

Bradley Stillwagon demande si la commune serait avantagée si le peuple accepte l'initiative « J'y vis, j'y paie » en votation du 18 mai. Hubert Dethurens répond qu'il n'est pas possible de faire des projections actuellement et Thierry Arn ajoute que si les rentrées fiscales communales augmentent, Laconnex devra également contribuer davantage à la péréquation financière intercommunale. Il est donc difficile de se prononcer.

Le public n'ayant plus de questions, le président lève la séance à 19h40 sous les acclamations d'un nombreux et distingué public.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale